



AVIS

AT.22.46.AV

Révision du plan de secteur de BERTRIX-LIBRAMONT-NEUFCHÂTEAU en vue de l'inscription d'une zone d'extraction et d'une zone de dépendances d'extraction en extension de la carrière du Grand Babinay et d'une zone naturelle en compensation à BERTRIX et HERBEUMONT – Analyses préalables et rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 2)

Avis adopté le 30/05/2022

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* Les Ardoisières d'Herbeumont s.a.
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du RIE :* Pissart S.A.
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.30 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 29/03/2022
- *Délai de remise d'avis :* /
- *Portée de l'avis :* Observations et suggestions sur les analyses préalables et la rédaction du rapport sur les incidences environnementales
- *Audition :* 24/05/2022

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* En extension de la carrière du Grand Babinay – zone naturelle, zone de dépendances d'extraction
- *Affectation proposée :* Zone d'extraction, Zone de dépendances d'extraction
- *Compensation :* Zone naturelle

Brève description du projet et de son contexte :

La demande vise l'inscription au plan de secteur, en extension de la carrière du Grand Babinay :

- d'une zone d'extraction de 12,4 ha devenant une zone naturelle au terme de l'exploitation, à l'ouest de la carrière actuelle et de la ZDE projetée, limitée au nord par la N824 ;
- d'une zone de dépendances d'extraction de 4,3 ha au nord et à l'ouest de la carrière existante du Grand Babinay (gisement de schiste bleu et brun – ardoisier et non ardoisier –, exploitation couvrant aujourd'hui 13,2 ha).

Ces zones sont actuellement affectées en zone naturelle avec en surimpression un périmètre d'intérêt paysager (vallée de l'Aise). Le projet vise également la suppression de ce dernier périmètre au droit des futures zones d'extraction et de dépendances d'extraction (15,5 ha).

Une compensation planologique de 4,6 ha est prévue, à inscrire en zone naturelle en lieu et place d'une zone de dépendance d'extraction, au sud.

La demande vise également la suppression du périmètre d'intérêt paysager de la vallée d'Aise inscrit en surimpression des futures zones d'extraction et de dépendances d'extraction.

Trois compensations écologiques sont proposées pour compenser la suppression de 11 ha de hêtraie à luzule (procédure Natura 2000) : il s'agit d'inscrire trois zones en Natura 2000 pour un total de 36 ha environ.

L'objectif de cette révision de plan de secteur est de pérenniser l'activité de la société « Les Ardoisières d'Herbeumont ».

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire a pris connaissance de l'évolution des analyses préalables et de la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (RIE) en phase 2 relatives à l'avant-projet de révision de plan de secteur de BERTRIX-LIBRAMONT-NEUFCHATEAU en vue de l'inscription d'une zone d'extraction et d'une zone de dépendances d'extraction en extension de la carrière du Grand Babinay et d'une zone naturelle en compensation à BERTRIX et HERBEUMONT.

Le Pôle valide la seconde phase du RIE.

A propos des compensations écologiques, le Pôle est favorable à la limitation de l'inscription en Natura 2000 aux périmètres de Babinay (10 ha) et de Burlonfays (22 ha), à l'instar de la recommandation de l'auteur du RIE et en conformité aux directives européennes.



Samuël SAELENS
Président